

Billard Club de la Baie

Complexe **OTTAVI**, avenue des Alliés 83240 Cavalaire-sur-Mer

e-mail : cavbcb@aol.com

Internet : <http://www.billardcavalaire.fr>

Tél : 04 94 94 60 49

REGLEMENT INTÉRIEUR

1) L'association est composée :

- De membres actifs à jour de leur cotisation annuelle.
- De membres honoraires ou bienfaiteurs.

L'autorisation parentale ou du tuteur légal est exigée pour les mineurs.
Chaque membre du Club peut également être appelé : Adhérent.

2) Jours et heures d'ouverture :

- Chaque membre actif du club est dépositaire des clefs donnant accès à la salle en permanence, SAUF les mardis et vendredis matin, entretien des locaux.
- Certains jours de l'année, la salle est réservée exclusivement à la compétition, les membres en seront avisés en temps utiles.
- Si de nouveaux joueurs se présentent alors que toutes les tables sont occupées, les parties seront limitées à 1h30 ou 30 reprises.
- Les membres du Bureau veilleront à l'équilibre du temps réparti à chaque participant.
- Priorité sera toujours donnée aux adhérents qui viennent de loin, du Lavandou et autres.
- Les joueurs, libres ou, membres d'autres associations qui souhaitent accéder à nos locaux, à nos billards, sont les bienvenus, inscription à l'entrée, une modeste participation financière leur sera demandée.
- Un membre du Bureau ou un adhérent assurera une permanence en salle durant la présence de nouveaux venus.

3) Cotisations et assurances :

- Le renouvellement des cotisations s'effectue chaque année entre le 1^{er} et le 30 septembre, date limite.
- Le montant de la cotisation annuelle du Club pour la saison 2023-2024 est fixé à 240 €, licence fédérale incluse.
- Chaque nouveau membre devra remettre, lors de son inscription, un certificat médical et, deux photos d'identité, le certificat est valable trois ans, à renouveler à échéance.
- La règle est la même pour les membres déjà inscrits.

4) Compétiteurs :

- Tout membre du club, licencié et, quel que soit son niveau, peut s'engager dans une compétition.
- Tous les compétiteurs sont tenus d'assurer, au moins une fois dans la saison, l'arbitrage ou la maintenance lors d'une compétition organisée à Cavalaire.
- En cas de refus injustifié, le Bureau statuera sur d'éventuelles sanctions

5) Déplacement et, remboursement des frais :

Les compétiteurs sont invités à prendre connaissance des barèmes affichés au bureau de l'Association, un membre du Bureau est à votre disposition pour répondre à vos questions.

6) Démissions et radiations :

- Tout membre peut démissionner, il devra alors avertir le président du BCB par courrier, postal ou e-mail.
- Aucun remboursement de cotisation, de licence, ne sera effectué à un membre démissionnaire.
- Une radiation peut être prononcée par le Bureau, pour toute faute grave : vol, désordre, incivilités, insultes, dégradations volontaires. Énumération non exhaustive, le Bureau est seul juge en la matière.
- l'intéressé sera informé de l'action intentée à son égard, par lettre recommandée avec accusé de réception.

7) Discipline interne :

- Veuillez adopter une tenue vestimentaire en accord avec la pratique du billard, tenue de ville.
- Pour préserver le tapis et, les bandes du billard, prenez garde à la propreté de vos mains et, ne déposez, sur le billard, aucune boisson ou aliment susceptible de le tâcher.
- Le téléviseur est utilisé pour informer les adhérents des résultats sportifs lors des compétitions. Il peut également, à la demande, diffuser une musique d'ambiance.
- Exceptionnellement, lors de grands évènements sportifs tels, le Tour de France cycliste ou le tournoi de tennis Roland Garros les retransmissions en direct seront diffusées, pour autant que cela ne perturbe la quiétude des joueurs.

IL est interdit :

- De modifier les réglages du chauffage des billards et, des climatiseurs de la salle.
- De s'asseoir sur les billards ou sur les tables.
- De converser sur son portable, à l'intérieur de la salle.
- De fumer ou de vapoter dans les locaux.

IL est vivement recommandé :

- D'éviter les discussions animées qui risquent de perturber la bonne entente de la salle et gêner les joueurs, les questions religieuses ou politiques sont des sujets sensibles.

IL est obligatoire :

- De dépoussiérer votre billard, avant de quitter la salle, avec la brosse tous les jours de la semaine, les mardis et vendredis avec l'aspirateur.
- De couvrir votre billard en fin de parties.
- De surveiller la salle, signaler toute anomalie.
- De faire respecter le règlement interne, c'est notre intérêt commun.

8) Divers :

- Le Bureau décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels dans la salle.
- Tous les membres du Bureau sont à la disposition des adhérents concernant les réclamations, les suggestions, les doléances etc.
- Une boîte à idées est également disponible à l'entrée de la salle.
- Seuls les adhérents, ayant réglé leur cotisation, peuvent participer aux votes des assemblées et aux tournois de la Fédération.

Cavalaire-sur-Mer, jeudi 28 février 2023